

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 AOÛT 2018 A 20 HEURES

Président de la séance : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

Présents : M. LAFITTE Frédéric, Mme CASTETS Anne, Mme MARTINS Sylvie M. SOURROUILLE Christophe, M. CHOQUET Alban, M. DESORMIERE Bernard, Mme GARDESSE Corine, M. JUZAN Marc, Mme LABIDALLE Martine, M. LACOUTURE Jean-Luc.

Absents ayant donnés procuration : Mme DAGUERRE Chantal à Mme CASTETS Anne, M. Thierry DUVIGNAU à Mme GARDESSE Corine.

Absent : M.MALBRANQUE François

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : M. CHOQUET Alban

M. JUZAN a remarqué que lors des lotos l'éclairage public était éteint contrairement à la décision prise lors du Conseil Municipal précédent. Monsieur le Maire explique qu'en l'absence de programmation, il faut qu'une personne intervienne pour allumer et éteindre manuellement l'éclairage. Après discussion, il est décidé de demander à un employé communal présent à la fin des lotos d'éteindre l'éclairage manuellement sachant qu'il peut être allumé dans la journée par ce même agent.

M. SOURROUILLE indique que l'absence d'éclairage lors d'une nuit des fêtes locales lui a été rapporté (dangerosité). Monsieur le Maire explique qu'il y a eu un oubli lors du 1^{er} soir des fêtes.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 29 juin 2018 est accepté à l'unanimité

Contrat de Nathalie GRULOIS

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement du service périscolaire sur la commune d'Aurice pour l'année scolaire 2018.2019, il convient de renouveler le contrat de Nathalie GRULOIS. Cet agent intervient, en effet, à raison de 19h30 par semaine annualisées (surveillance de la cantine pour 6 heures par semaine, TAP pour 6 heures par semaine et garderie du soir pour 12 heures par semaine).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

Monsieur le Maire explique que des formations ont été proposées à Josiane DARTENUC, responsable de l'accueil périscolaire et à Nathalie GRULOIS afin d'approfondir leurs connaissances métier.

Elles ont choisi de se rendre aux formations suivantes :

- *la médiation dans la cour d'école qui aura lieu les 18 et 19 octobre prochains à Mont de Marsan*
- *l'accompagnement éducatif pendant le temps du repas à l'école qui aura lieu les 23 et 29 et 30 janvier à Mont de Marsan*

Il conviendra de prévoir le remplacement de ces deux agents.

Mme CASTETS Anne, adjointe au Maire, propose d'apporter son aide pour ces remplacements notamment pour la surveillance de la cantine et la surveillance du bus.

Le Conseil Municipal suggère de proposer également des formations à Chantal GARDESSE, responsable de la restauration scolaire y compris en lien avec les autres agents du RPI. Des recherches de formations seront faites en ce sens.

Rentrée scolaire et TAP

Monsieur SOURROUILLE Christophe adjoint au Maire en charge des affaires scolaires a rencontré le 12 juillet 2018, Josiane DARTENUC, responsable de l'accueil périscolaire, Chantal GARDESSE, responsable de la restauration périscolaire et Nathalie GRULOIS afin de faire le bilan de l'année scolaire écoulée à Aurice. Cette réunion était intéressante car elle a permis aux agents d'exprimer leur ressenti et elles ont pu ainsi réfléchir ensemble à des pistes d'amélioration du service.

Monsieur SOURROUILLE soumet au Conseil Municipal le règlement de la garderie retouché avec les ajouts suivants : les noms des responsables et le rôle de chacune. Le problème principal est l'accès à la garderie qui ne se fait pas correctement. Le Conseil Municipal décide de préciser dans le règlement que l'accès à la garderie doit se faire uniquement par le parking de l'école et que les parents doivent confier leur enfant à la responsable et le reprendre auprès d'elle le soir. Il sera également précisé que la garderie est un service proposé gratuitement aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur de la garderie scolaire et souhaite qu'un exemplaire de ce document soit distribué à tous les parents d'Aurice dont les enfants fréquentent la garderie.

Monsieur SOURROUILLE informe le Conseil Municipal du coût prévisionnel des TAP. Il explique que malgré l'augmentation des tarifs de certains intervenants le coût est stable car l'opération « Lire et Faire Lire » est totalement gratuite cette année.

Il y aura 151 enfants scolarisés cette année sur le RPI soit 59 en maternelle et 92 en primaire.

Délibération pour mise à jour du PCS

Monsieur le Maire explique que le Plan Communal de Sauvegarde doit être régulièrement mis à jour. La dernière mise à jour date de 2016 et depuis de nombreux changements sont intervenus (entreprises, agents communaux, personnes âgées, population...).

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant de mise à jour proposé par le CDG 40 sachant que cette opération a un coût de 600 € pour la collectivité.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de mise à jour du PCS.

Délibération pour la modification des statuts du syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan

Monsieur le Maire explique que :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-20

VU l'arrêté inter-préfectoral PR/DAECL/2017 n°647 du 28 décembre 2017 portant création du syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

VU la prise de compétences « Eaux » et « Assainissement » par les communautés de Communes d'Aire-sur-l'Adour et du Pays Tarusate au 1^{er} janvier 2018

CONSIDERANT que les Communautés de Communes d'Aire-sur-l'Adour et du Pays Tarusate deviennent membres du Syndicat en représentation substitution de leurs communes pour les compétences auxquelles elles adhéraient.

VU la délibération du Comité syndical du syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan approuvant la modification statutaire du syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan en raison de l'intégration des Communautés de Communes d'Aire-sur-l'Adour et du Pays Tarusate,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification statutaire ci-après :

- La mise à jour de l'article 1^{er} des statuts – CREATION ET COMPOSITION DU SYNDICAT
- La mise à jour de l'article 5 dans les paragraphes :
 - °5-2) COMPETENCE EAU POTABLE
 - °5-3) COMPETENCE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 - °5-4) COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après discussion, le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification des statuts présentés ci-dessus.

Voirie : Travaux de terrassement sur les dégâts suite aux inondations par la Communauté de Communes, point à temps au mois de septembre, travaux de réfection des fossés à charge de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des inondations du 03 juin 2018 un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avait été déposé par ses soins auprès des services préfectoraux. Cette demande était accompagnée de photos et d'une estimation des dégâts établis par M. MAUBARET ingénieur au service voirie de la Communauté de Communes.

Le 08 août 2018 M. PLANAS de la Préfecture interpelle Monsieur le Maire sur le dépôt d'un dossier des dégâts de voirie déposé par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire s'interroge sur l'intérêt maintien du dossier de demande d'indemnisation de la Commune d'Aurice.

Après un retour de M. MAUBARET, par téléphone, puis par mail informant Monsieur le Maire de la demande groupée de la Communauté de Communes comprenant la Commune d'Aurice et après avoir demandé l'avis de Monsieur LAFITTE, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire décide de retirer le dossier de demande d'indemnisation voirie de la Commune d'Aurice.

D'autre part, afin d'évaluer les problèmes d'écoulement des eaux pluviales au sein du quartier de Lagastet Monsieur le Maire a demandé au technicien du SIMAL de venir sur place pour rechercher des embâcles sur la portion pont du Père et pont du Friquet. Trois obstacles seront enlevés prochainement par les services du SIMAL.

Monsieur le Maire explique que suite aux inondations répétées des enclos jusqu'aux habitations Lamothe et Bonhomme à Sarrot il a demandé à un technicien de la DDTM un avis afin de déterminer la nature de l'écoulement au pont de Sarrot à savoir : fossé ou ruisseau ?

Au sujet des traversées de route par busage souterrain, vers les landes de M CASTETS, au niveau du chemin de Coueyton, ces travaux ne relevant pas de la police de l'eau le technicien invite Monsieur le Maire à trouver un accord amiable avec le propriétaire pour dévier en partie les arrivées des eaux venant des champs vers :

- le terrain des peupliers face à la buse de la meule
- le terrain boisé face au chemin de Coueyton

Après deux entrevues avec Monsieur CASTETS, qui semblait septique sur la solution envisagée, il a été convenu que la commune prendrait en charge des menus travaux de terrassement afin de diminuer l'écoulement des eaux pluviales en direction de la meule et de l'habitation.

Au sujet du fossé de Sarrot, il a été remarqué trois embâcles séparant les propriétés LAMARQUE/PUIG. Mme PUIG a été informé que Monsieur LAMARQUE pouvait effectuer les travaux d'enlèvement à moindre frais.

Monsieur le Maire explique que le technicien l'a informé que le busage enterré dans le virage DEVIARD/DEGOS devait être d'une dimension plus importante. Il conseille également de faire une traversée de route en diagonale, vers le fossé récepteur, derrière la propriété LEONIS.

Travaux sur salle des sports : relance de Mme LABATUT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la décision prise lors du Conseil Municipal précédant décidant de lancer les travaux d'extension de la salle polyvalente, un mail a été adressé à l'architecte pour qu'elle retravaille le projet et qu'elle lance un appel d'offres en conséquence.

Suite à plusieurs échanges téléphoniques, il a été convenu que Monsieur SERF collègue de Mme LABATUT, architecte, se rendrait en mairie le mercredi 05 septembre 2018 à 18h30 afin que le Conseil Municipal réponde à ses questions sur le projet.

M. LAFITTE explique que Mme LABATUT lui a proposé la signature d'un avenant afin de prendre en compte la non réalisation des travaux prévus dans le marché de maîtrise d'œuvre initial. Monsieur LAFITTE réfléchit sur la nécessité de prendre ou non cet avenant et informera le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Monsieur LAFITTE ajoute que le secrétariat de mairie contactera très prochainement des entreprises pour demander des devis pour les divers diagnostics à réaliser avant travaux à savoir le diagnostic amiante, le diagnostic termites et enfin le diagnostic plomb.

Ces : vente et réservations des lots

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 9 lots ont été vendus et 4 lots sont actuellement réservés. 6 maisons sont sorties de terre.

Le Conseil Municipal se félicite de ce résultat.

Monsieur le Maire ajoute que l'entreprise BEVER est venue récemment entretenir les massifs. Des arbres et arbustes ont manqué d'eau et seront remplacés en novembre comme prévu dans le marché.

Révision assurances

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé à deux compagnies d'assurance de lui faire des propositions de contrat pour l'ensemble des biens couverts par la commune.

Monsieur LAFITTE explique qu'il a travaillé à l'étude de ses propositions mais il est très difficile d'établir un comparatif malgré un périmètre bien cadré au départ.

Mme GARDESSE propose d'évoquer ce sujet avec l'agent de la SMACL qu'elle côtoie régulièrement dans le cadre de son travail. Monsieur le Maire recontactera début septembre les deux agents d'assurance afin de convenir d'un rendez-vous en présence de Monsieur LAFITTE et de Mme GARDESSE afin de comparer aux mieux les deux propositions.

Suivi écologique : compte rendu Aquitaine Environnement

Monsieur Loïc FASANT technicien d'Aquitaine Environnement est venu faire des prélèvements sur la faune et la flore sur le terrain de compensation de Jean Gros le 03 juillet 2018. Il rendra son rapport au mois d'octobre.

Le fauchage de la parcelle sera fait par la Commune ce mois de septembre, l'herbe étant trop sèche pour être exploitée par un éleveur.

Informations inondations Lagastet

Ce point a d'ores et déjà été évoqué dans le point Voirie.

Divers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point à temps sur la voirie sera réalisé au mois de septembre.

Monsieur le Maire a demandé à un employé communal de faucher les fossés avant curage.

Monsieur le Maire explique que suite à la parution d'un article dans le journal communal d'information « Les Echos » 18 personnes se sont manifestées pour la vidange groupée des bacs à graisse et fosses septiques à des prix négociés. L'intervention de la société LABAT aura lieu à partir du mercredi 05 septembre 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le déploiement des compteurs Linky sur la commune a commencé et se poursuivra ce mois de septembre.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LAFITTE, 1^{er} adjoint de représenter la municipalité à l'assemblée générale de la chasse qui aura lieu le vendredi 07 septembre à la salle des fêtes. Monsieur LAFITTE donne son accord.

Mme CASTETS rappelle au Conseil Municipal qu'un repas champêtre est organisé à Lagastet le dimanche 09 septembre. Il sera suivi d'une après-midi détente avec jeux pour tous.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le broyeur de branches acheté en 2014 pour un montant de 2050 € a été revendu 1200 €. Un outil plus performant a été acquis dans le cadre du dossier zéro phyto.

Les fêtes locales 2018 se sont bien passées, la course landaise a été appréciée. Les gradins devraient être démontés dans la journée du vendredi 31 août.

Un élu évoque les voitures de l'entreprise Chalosse Transport qui sont stationnées sur le parking de l'école. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un stationnement provisoire (changement de véhicules) et que les véhicules vont partir au fur et à mesure dans les divers réseaux de cette entreprise.

Monsieur SOURROUILLE a constaté que de nombreux containers à poubelles sont régulièrement pleins. Monsieur le Maire explique que, l'ayant constaté lui aussi, il a demandé à un technicien du SICTOM de passer à Aurice. Des containers seront prochainement rajoutés sur les divers emplacements.

Mme MARTINS interroge le Conseil Municipal sur l'organisation d'un marché des producteurs. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'organisation de cette manifestation. Mme MARTINS se chargera de contacter la chambre de l'agriculture.

Mme MARTINS aimerait également organiser un forum des associations, elle va relancer les associations Auriçoises sur le sujet.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une formation défibrillateur aura lieu en janvier 2019.

La séance est levée à 22h15.